

REUNION PUBLIQUE TREVES



JEUDI 26 OCTOBRE 2023

Retour sur l'origine du transfert des compétences



Rappel du contexte réglementaire

- Loi du 07/08/2015 (dite Loi « NOTRe ») :
 - ✓ impose un transfert des compétences aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2020
 - Loi du 03/08/2018 :
 - ✓ Introduit la possibilité pour les Communautés de Communes d'un report de la prise de compétence au plus tard le 1er janvier 2026
-
- ⇒ Principe initialement retenu par la CC CAC = TRANSFERT DES COMPÉTENCES AU 01/01/2021
 - ⇒ Elections municipales 2020 + recomposition du Conseil Communautaire = REPORT DE LA DATE DU TRANSFERT DES COMPÉTENCES AU 01/01/2023

Rappel du contexte réglementaire

Loi engagement et proximité du 29/12/2019 :

- ✓ Introduit la possibilité de déléguer par convention tout ou partie des compétences « eau » et « assainissement » à une commune ou à un syndicat existant

⇒ Principe retenu par la CC CAC = TRANSFERT AVEC « DÉLÉGATION PARTIELLE » :

- Missions d'exploitation courante déléguées aux communes
- Création d'un service intercommunal pour la coordination et la mise à niveau des services existants (investissement, facturation, etc.)

Rappel du contexte réglementaire

- Signature avec les Agences de l'Eau et le département du Gard d'un contrat « relatif au rattrapage structurel » des services en « Zone de Revitalisation Rurale » - février 2022 (période 2022-2024) :
 - ✓ Opportunités de bénéficier d'aides financières importantes pour la mise en œuvre d'un programme de travaux intercommunal
 - ⇒ **9,9 M€HT d'investissement (travaux et études) = aidé au maximum à 80% de subvention**
- Avantage d'avoir un service intercommunal pour :
 - ⇒ **l'obtention des subventions**
 - ⇒ **être l'interlocuteur privilégié au près :**
 - **Agence de l'eau**
 - **Conseil départemental**
 - **DDTM**
 - **Agence Régionale de Santé**

Rappel du contexte institutionnel

- Loi « 3DS » du 02/09/2022 :
 - ✓ Introduit la possibilité d'établir un « zonage tarifaire » dans le cadre de la structuration des services intercommunaux d'eau potable et d'assainissement

- ⇒ **Principe retenu par la CC CAC = CONSERVATION D'UN TARIF DISTINCT POUR CHAQUE COLLECTIVITE TENANT COMPTE DES BESOINS DE CHAQUE SERVICE**

Rappel du contexte institutionnel - Récapitulatif

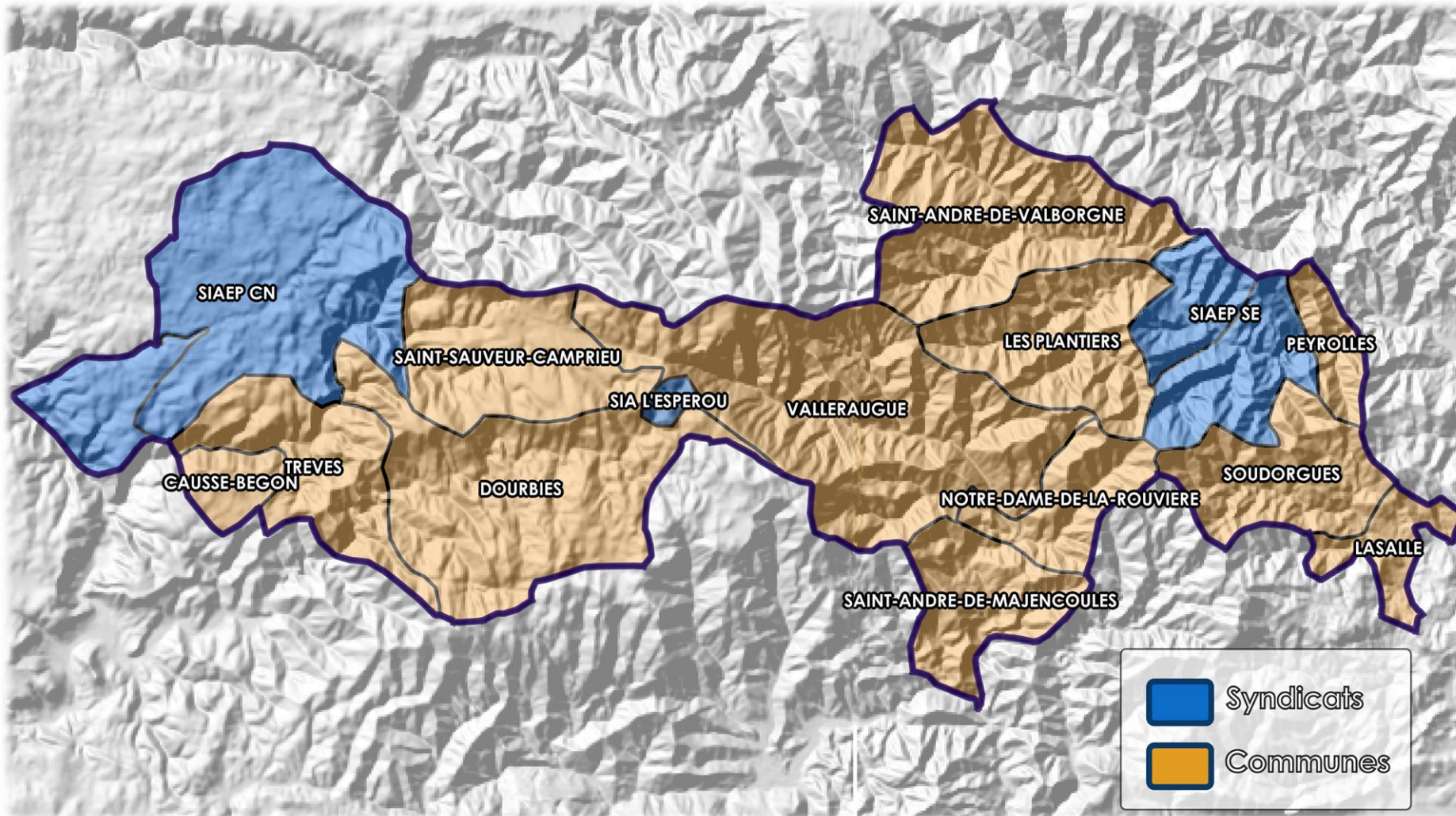
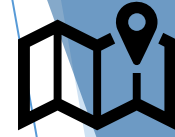
Principe retenu par la communauté de communes CACTS :

- ⇒ TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT AU 01/01/2023
- ⇒ TRANSFERT AVEC « DÉLÉGATION PARTIELLE »
- ⇒ CONSERVATION D'UN TARIF DISTINCT POUR CHAQUE COLLECTIVITE TENANT COMPTE DES BESOINS DE CHAQUE SERVICE

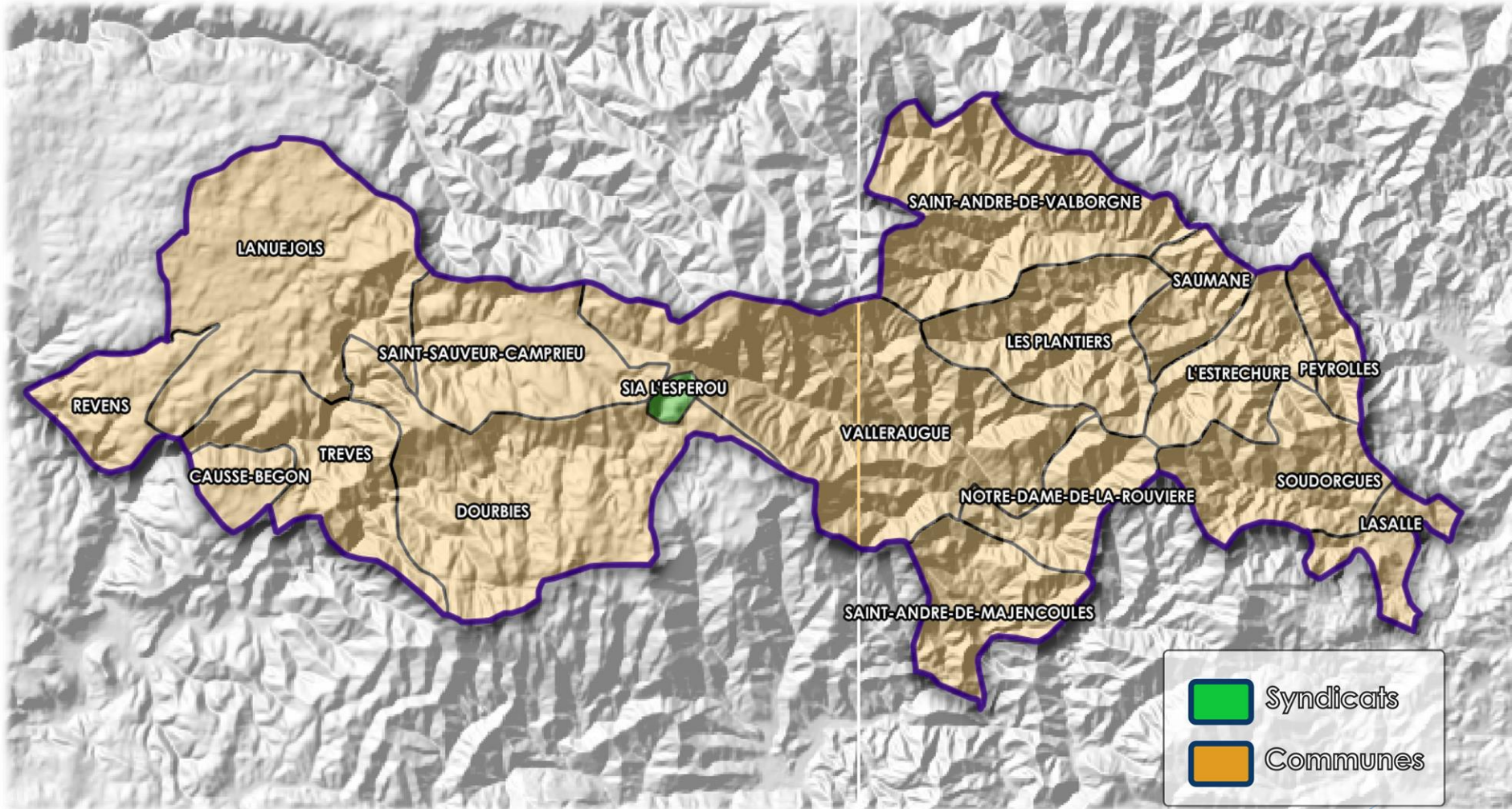
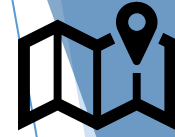
Situation actuelle des services



Situation actuelle des services d'eau potable



Situation actuelle des services d'assainissement



Situation actuelle des services

○ SYNTHESE DU « PATRIMOINE » EAU & ASSAINISSEMENT A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE (474km²) :

✓ Services d'Alimentation en Eau Potable (AEP)

Branchements	Près de 6 300
Réseaux adduction & distribution	Plus de 315 km de canalisations
Captages d'eau	Près de 45 sources et forages
Réservoirs	97 réservoirs de stockage

✓ Services d'Assainissement Collectif (AC)

Branchements	Près de 3 300
Réseaux collecte & transfert	Plus de 60 km de canalisations
Stations d'épuration	20 stations d'épuration

Réflexion à l'échelle de la CACTS



Communication CACTS sur le transfert

- ✓ Accompagnement de la communauté de communes CACTS dans le transfert de la compétence eau potable et assainissement par le groupement de bureaux d'études CHLEAUE (juridique, administratif, financier)

- ✓ Communication de la communauté de communes CACTS :
 - Sur les petits échos [Communication & Concertation citoyenne - Le P'tit écho des Terres \(caussesaignoualcevennes.fr\)](https://caussesaignoualcevennes.fr)
 - Echo des TS n°4 2021
 - P'tit écho n°3 décembre 2022
 - Echo des TS n°6 2023
 - Sur notre site internet : <https://caussesaignoualcevennes.fr/eau-et-assainissement/>

- ✓ 4 réunions publiques dont une à Saint Sauveur Camprieu (21 avril 2023)

Explication de la prévision budgétaire

Passage dans chaque collectivité pour travailler sur un budget analytique par collectivité

- Définir les dépenses / recettes de fonctionnement pour l'année 2023
- Définir les dépenses / recettes d'investissement pour l'année 2023

Objectif : définir l'équilibre budgétaire avec le prix de l'eau et de l'assainissement

Réflexion à l'échelle de la commune de Trèves



Service d'eau potable et d'assainissement

TREVES



Données 2022	AEP	ASS
Nombres abonnés	115	95
Volume vendu (m3)	4865	3183

Données 2022	AEP
Unité de Distribution	3
Linéaires (m)	6420

Données 2022	AC
Poste de Relevage	3
Linéaires (m)	1400
STEP	1

Explication de la prévision budgétaire

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Projection budget 2023		Projection budget 2023
Dépenses		Dépenses d'équipement	
Charges à caractère général		Immobilisations incorporelles	
Charges de personnel		Immobilisations en cours	
Emprunts et dettes assimilées		Dépenses financières	
redevance agence de l'eau		Emprunts et dettes assimilées	
dotation amortissement		amortissement subvention	
Virement section investissement		Dépenses imprévues	
Service intercommunal		Service intercommunal (cout investissement)	
TOTAL DEPENSES	- €	TOTAL DEPENSES	- €
Recettes		Recettes d'équipement	
Ventes produits fabriqués, prestations services, marchandises		Subventions d'investissement	
Branchements		Fond de concours	
amortissement subvention		Emprunts	
redevance agence de l'eau		Virement de la section exploitation	
Excédent fonctionnement reporté de 2022		Remboursement marché /commune	
		dotation amortissement	
		Report excédent (2022)	
TOTAL RECETTES	- €	TOTAL RECETTES	- €
Équilibre budget 2023	0.00	EQUILIBRE Budget 2023	- €

La **version 1** correspond à :

- l'ensemble des dépenses eau et assainissement sur la commune de Trèves

Projection tarifaire Trèves 2023 - Version 1

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Budget 2023		Budget 2023
Dépenses réelles		Dépenses d'équipement	
Charges à caractère général	10 795.00 €	Immobilisations incorporelles	18 102.00 €
Charges de personnel	17 000.00 €	Immobilisations en cours	
Emprunts et dettes assimilées	20 841.00 €	Dépenses financières	
redevance agence de l'eau	2 401.00 €	Emprunts et dettes assimilées	25 576.00 €
dotation amortissement	74 790.00 €	amortissement subvention	26 339.15 €
Virement section investissement		Dépenses imprévues	
Service intercommunal	2 047.85 €	Service intercommunal (cout investissement)	2 363.63 €
TOTAL DEPENSES	127 874.85 €	TOTAL DEPENSES	72 380.78 €
Recettes réelles		Recettes d'équipement	
Ventes produits fabriqués, prestations services, marchandises	27 373.83 €	Subventions d'investissement	
Branchements	13 050.00 €	Fond de concours	
amortissement subvention	26 339.15 €	Emprunts	
redevance agence de l'eau	2 401.20 €	Virement de la section exploitation	
Excédent fonctionnement reporté de 2022	3 080.00	Remboursement marché /commune	
		dotation amortissement	74 790.00 €
		Report excédent (2022)	
TOTAL RECETTES	72 244.18 €	TOTAL RECETTES	74 790.00 €
Équilibre budget 2023	-55 630.67	EQUILIBRE Budget 2023	2 409.22 €

Déséquilibre du budget de fonctionnement avec les prix actuels

Projection tarifaire Trèves 2023 - Version 1

Prix pour équilibrer la version 1 de la prévision budgétaire 2023 :

	Prix abonnement	Prix consommation
AEP	500 €	400 €
AC	5 €	6 €

Rappel:

La version 1 correspond à l'ensemble des dépenses eau et assainissement sur la commune de Trèves

Projection sur une facture 120 m³

	Prix TTC pour 120m ³	Prix TTC au m ³
AEP	1195.95 €	9.966 €/m ³
AC	1253.12 €	10.443 €/m ³
TOTAL	2449.07 €	20.409 €/m³

La **version 2** correspond à:

- l'ensemble des dépenses eau et assainissement
- Avec une partie des dépenses pris en charge par le budget général de la commune de Trèves

Projection tarifaire Trèves 2023 – version 2

FONCTIONNEMENT		Initial	INVESTISSEMENT			PROJECTION TARIFAIRE		
	Prévision budget 2023			Prévision budget 2023		Eau potable		
Dépenses			Dépenses d'équipement				2023	2022
Charges à caractère général	1 398.84 €	10795€	Immobilisations incorporelles	18 102.00 €		Nombres abonnés	115	115
Charges de personnel	7 000.00 €	17000€	Immobilisations corporelles			Volume vendu	4865	4865
Emprunts et dettes assimilées		20841€	Immobilisations en cours			Abonnement	200	70.51
analyse eau			Dépenses financières			Part variable	2.5	1.18
redevance agence de l'eau	2 401.00 €		Emprunts et dettes assimilées	- €	26339.15€	Assainissement		
dotation amortissement	74 790.00 €		amortissement subvention	26 339.15 €			2023	2022
Virement section investissement			Dépenses imprévues			Nombres abonnés	95	95
Service intercommunal	2 047.85 €		Service intercommunal (cout investis	2 363.63 €		Volume vendu	3183	3183
TOTAL DEPENSES	87 637.69 €		TOTAL DEPENSES	46 804.78 €		Abonnement	150	91.77
Recettes			Recettes d'équipement			Part variable	3	1.51
Ventes produits fabriqués, prestations services, marchandise	43 167.67 €		Subventions d'investissement			Augmentation prix		
Branchements	13 050.00 €		Fond de concours			date derniè 01/10/2022		
amortissement subvention	26 339.15 €		Emprunts					
redevance agence de l'eau	2 401.20 €		Virement de la section exploitation					
Excédent fonctionnement reporté de 2022	3 080.00		Remboursement marché /commune					
TOTAL RECETTES	88 038.02 €		dotation amortissement	74 790.00 €				
			Report excédent (2022)					
Équilibre budget 2023	400.33		TOTAL RECETTES	74 790.00 €				
			EQUILIBRE Budget 2023	27 985.22 €				

Equilibre du budget version 2 avec :
- 48 000€ en fonctionnement pris en charge par le budget général de la commune de Trèves

Projection tarifaire Trèves 2023 – version 2

Prix pour équilibrer la version 2 de la prévision budgétaire 2023 :

	Prix abonnement	Prix consommation
AEP	200 €	150 €
AC	2.5 €	3 €

Projection sur une facture 120 m³

	Prix TTC pour 120m ³	Prix TTC au m ³
AEP	626.25 €	4.691 €/m ³
AC	582.12 €	4.851 €/m ³
TOTAL	1208.37€	9.542 €/m³

Rappel:

La version 2 correspond à l'ensemble des dépenses eau et assainissement avec une partie des dépenses pris en charge par le budget général de la commune de Trèves :

- une partie des charges à caractère général
- une partie des charges de personnel
- les emprunts

La **version 3** correspond à celle actée et correspond à :

- L'ensemble des dépenses eau et assainissement
- Avec une partie des dépenses pris en charge par le budget général de la commune de Trèves
- Une solidarité de la CACTS

Projection tarifaire Trèves 2023 – version 3

FONCTIONNEMENT

	Budget 2023
Dépenses réelles	
Charges à caractère général	1 398.84 €
Charges de personnel	7 000.00 €
Emprunts et dettes assimilées	
analyse eau	
redevance agence de l'eau	2 401.00 €
dotation amortissement	74 790.00 €
Virement section investissement	
Service intercommunal	2 047.85 €
TOTAL DEPENSES	87 637.69 €
Recettes réelles	
Ventes produits fabriqués, prestations services, marchandise	37 337.77 €
Branchements	13 050.00 €
amortissement subvention	26 339.15 €
redevance agence de l'eau	2 401.20 €
Excédent fonctionnement reporté de 2022	3 080.00 €
TOTAL RECETTES	82 208.12 €
Équilibre budget 2023	-5 429.57

Initial

10795€
17000€
20841€

INVESTISSEMENT

	Budget 2023
Dépenses d'équipement	
Immobilisations incorporelles	18 102.00 €
Immobilisations corporelles	
Immobilisations en cours	
Dépenses financières	
Emprunts et dettes assimilées	- €
amortissement subvention	26 339.15 €
Dépenses imprévues	
Service intercommunal (cout investis	2 363.63 €
TOTAL DEPENSES	46 804.78 €
Recettes d'équipement	
Subventions d'investissement	
Fond de concours	
Emprunts	
Virement de la section exploitation	
Remboursement marché /commune	
dotation amortissement	74 790.00 €
Report excédent (2022)	
TOTAL RECETTES	74 790.00 €
EQUILIBRE Budget 2023	27 985.22 €

26339.15€

PROJECTION TARIFAIRE

Eau potable		
	2023	2022
Nombres abonnés	115	115
Volume vendu	4865	4865
Abonnement	140	70.51
Part variable	2.5	1.18
Assainissement		
	2023	2022
Nombres abonnés	95	95
Volume vendu	3183	3183
Abonnement	120	91.77
Part variable	2.4	1.51

Solidarité appliqué sur l'ensemble du territoire de la CACTS pour minorer la tarification de l'eau grâce aux versements d'excédent de certaines collectivités :

- **Abonnement plafonné pour 2023 : 140€ en AEP et 120€ en ASS**
- **Volume plafonnée pour 2023 : 2.5€ / m3 AEP et 2.4€ / m3 ASS**

Projection tarifaire Trèves 2023 – version 3

Prix pour équilibrer la version 3 (=définitive) de la prévision budgétaire 2023 :

	Prix abonnement	Prix consommation
AEP	140 €	120 €
AC	2.5 €	2.4 €

Projection sur une facture 120 m3

	Prix TTC pour 120m3	Prix TTC au m3
AEP	499.65 €	4.164 €/m3
AC	469.92 €	3.916 €/m3
TOTAL	969.57 €	8.08 €/m3

Rappel:

La version 3 est celle actée.

Elle correspond à l'ensemble des dépenses eau et assainissement

- Environ 5429€ de solidarité pris par la régie eau potable et assainissement CACTS
- Une partie des dépenses prise en charge par le budget général de la commune de Trèves :
 - une partie des charges à caractère général
 - une partie des charges de personnel
 - les emprunts

TREVES – récap projection financière

	Prix abonnement AEP	Prix m3 AEP	Prix abonnement ASS	Prix m3 assainissemen t	TOTAL facture AEP + ASS pour 120 m3
2022	70.51 €	1.18 €	91.77 €	1.51 €	580.61 €
Projection 2023 – version 1	500 €	5 €	400 €	6 €	2 449.07 €
Projection 2023 – version 2	200 €	2.5 €	150 €	3 €	1 208.37 €
2023 – version 3 / définitive	140 €	2.50 €	120 €	2.40 €	969.57 €

Convention de délégation actant cette projection tarifaire arrêtée par délibération :

- le 17/12/2022 par le conseil municipal de la commune de Trèves

Tarifs arrêtés le 12 avril 2023 par le conseil communautaire CACTS

Pour rappel :

	Abonnement Eau	Prix m3 eau
Prix SIAEP Causse Noir	159.50 €	1.75 €

Coût supplémentaires à prévoir pour le bon fonctionnement du service :

- Vidange de la station d'épuration du village
- Mise en place de compteur usagers sur un hameau et sur les points d'eau public

Chaque décision est discutée entre :

- Le conseil communautaire Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires
- Le conseil municipal de Trèves

MERCI

pour votre attention



- ▶ **Coordonnées de la Régie Eau & Assainissement :**
- ▶ Adresse : 1 rue de l'église, Notre-Dame de la Rouvière 30570 VAL-D'AIGOUAL
- ▶ Téléphone : 07.85.90.09.54
- ▶ Courriel : contact.eau@cac-ts.com
- ▶ Site web : <https://caussesaignoualcevennes.fr/eau-et-assainissement/>